

Conseil municipal du 17 décembre 2018

Rapport CLECT

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 octobre 2018.

Dissolution du CCAS

Le CCAS n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants. Le Conseil Municipal décide donc de dissoudre le CCAS à la date du 31 décembre 2018. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Actualisation des statuts du SEAVR

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR) à actualiser ses statuts lors de sa réunion du 6 juillet 2018. Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts.

Adhésion au SEAVR de la commune de Rauret

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SEAVR de la commune de Rauret

Adhésion au SEAVR de la commune de Saint Etienne du Vigan

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SEAVR de la commune de Saint Etienne du Vigan.

Décision modificative

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives du budget pour manque de crédit.

Tarif location salle

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Location ancien bâtiment de la poste

Monsieur et Madame Rivollier Denis arrêtent l'épicerie. Les repreneurs ont demandé la location de tout le bâtiment. Des travaux vont être faits principalement à l'étage. Le Conseil Municipal fixe le loyer à 350 € par mois.

Panneaux pédagogiques

Des panneaux pédagogiques vont être installés au bourg un côté Craponne-Jullianges et l'autre côté La Chaise-Dieu-Jullianges.

Désaffectation et déclassement ancien bâtiment école

Le Conseil Municipal décide de désaffecter et déclasser ancienne école au Bourg à compter du 1^{er} janvier 2019 et de mettre en vente ce bien.

Location parcelle de la commune

Le Conseil Municipal accepte la location de la parcelle 340 section B à Bruno Mahinc

Dépenses d'investissement avant vote du budget

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 13 000 € pour l'aménagement du Bourg.

